Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230223-230223AU_35PEJS-AU

Ville de Denain

DECISION N°2023-35
Pôle Enfance Jeunesse Séniors

OBJET :
Animation Musicale
Banquet des Anciens

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un repas dansant pour les Denaisiens âgés de 65 ans et plus, les **DIMANCHE 05 MARS 2023 et DIMANCHE 12 MARS 2023.**

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à l'orchestre « MARIE LAURE ET SON ORCHESTRE » représenté par Mme CAMBIER-DEDUFFELEER,1 Rue d' en Bas 59244 Grand Fayt, qui assurera l'animation musicale du repas dansant organisé à l'intention des Denaisiens âgés de 65 ans et plus les **DIMANCHE 5 MARS et DIMANCHE 12 MARS 2023**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève **à 1800 € TTC.**

Article 3 : La prestation aura lieu les **DIMANCHE 05 MARS et DIMANCHE 12 MARS 2023.**

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 28/02/2023

Le Pouvoir Adjudicateur,

MAIRIE DE DENAIN

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire